

Premier bilan | UNIVERSITÉS
& GRANDES ÉCOLES« La promesse intenable
du libre choix de sa filière »

Le dispositif veut satisfaire les aspirations de chaque candidat tout en organisant la distribution d'un nombre de places limité. Un objectif par définition impossible

Par JULES DONZELOT

Source d'angoisse pour les uns, d'auto-satisfaction pour les autres. Ressource inespérée pour la presse en période estivale... Parcoursup a fourni le feuilleton de l'été! Le show des « desperate candidates » exprime une réalité qui appelle un questionnement urgent. Comment ce nouveau système est-il parvenu en si peu de temps à faire regretter l'ancien, APB? Peut-on envisager de « corriger le tir » en s'inspirant de ce qui se pratique à l'étranger?

Récapitulons les épisodes précédents. Il a été décidé de mettre fin au système Admission post bac (APB) en raison principalement du recours au tirage au sort des candidats en attente dans certaines filières. Dorénavant, aucun élève ne doit se trouver privé du droit de choisir sa filière. La solution? Remplacer un algorithme chargé de l'attribution automatisée des places par un autre. En théorie, un tel système semble parfaitement pertinent et cohérent. En théorie...

Le droit de choisir sa filière suppose la garantie d'une place n'importe où pour permettre le libre choix d'une place quelque part. Ce qui suppose le droit d'accès de tous les bacheliers à toutes les filières. Or, Parcoursup vise précisément à organiser la satisfaction des aspirations dans le cadre d'un nombre de places limitées. Promesse intenable que celle de garantir le libre choix tout en restreignant l'accès.

L'enseignement supérieur n'a pas les moyens de satisfaire l'ambition rhétorique d'un « en même temps » généralisé dans le

cadre des procédures d'accès: la liberté de choisir pour les candidats et, en même temps, la liberté de classement par les universités et, en même temps, la gestion territoriale des flux par l'algorithme de Parcoursup. Pour que la promesse du « libre choix » puisse être tenue, il faudrait que les aspirations des candidats coïncident quantitativement avec la disponibilité des places et qualitativement avec les classements. Soit un objectif impossible à atteindre en tant que tel.

Comment se rapprocher de l'objectif d'une meilleure adéquation de l'offre et de la demande tout en poursuivant une meilleure justice sociale? Qu'en est-il de la capacité du système à aider les élèves au moment où se forment leurs aspirations, soit bien avant l'entrée dans le supérieur?

S'INSPIRER DE CE QUI SE FAIT À L'ÉTRANGER

Plusieurs pays se sont lancés dans la lutte contre les inégalités d'aspiration des élèves du secondaire. La plupart convergent vers la mise en place d'un continuum d'interventions de l'école primaire jusqu'à l'accès aux études supérieures afin de sécuriser par le bas la construction d'aspirations ambitieuses, mais aussi réalistes du point de vue des capacités d'accueil et des besoins de l'économie.

En Grande-Bretagne, on ne parle pas d'« égalité des chances d'accès », mais d'« étendre et de diversifier la participation » (*widening participation to higher education*) en « élevant les aspirations » (*raising aspirations*). L'organisation



repose sur la demande d'études supérieures (*demand-led system*), qui relève d'une philosophie d'action mêlant utilitarisme et justice sociale. Les universités britanniques interviennent dès le collège – parfois dès l'école primaire – et accompagnent des dizaines de milliers d'élèves dans l'élaboration de leur projet personnel, dans leur choix de matières. Elles les aident dans leurs démarches d'accès à l'université. Et ciblent en priorité ceux dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures.

Les politiques publiques d'élévation et de diversification des aspirations, dans de nombreux pays, diffèrent de l'approche qui domine en France, avec les « cordées de la réussite » et les « parcours d'excellence », exclusivement centrés sur la promotion des élèves ayant les meilleurs résultats scolaires.

Côté français, les initiatives les plus proches de ce modèle « aspirationnel » commencent à apparaître dans les pratiques d'un certain nombre d'associations, telles l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV), Article 1 (fusion des associations Frateli et Passeport Avenir), ou encore les ateliers de la Zone d'expression prioritaire (ZEP). Leurs démarches posent la question de la responsabilité sociale des établissements d'enseignement supérieur. Quel est leur rôle en matière de développement local ? Quels partenaires dans les territoires défavorisés ? Quels bénéfices possibles sur le déroulement de la prochaine saison de Parcoursup ? ■

¶

Jules Donzelot, sociologue, chercheur rattaché au Cadis, pilote scientifique de Démo Campus à l'Association de la fondation étudiante pour la ville